

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 14 JUIN 2022, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville Madame Mélanie Dupré, première vice-présidente et conseillère de Saint-Jean-Baptiste Madame Natacha Garneau-Tremblay, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Martin Dubreuil, conseiller (substitut), de Beloeil

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
- 4. Correspondance
- 5. Bordereau des déboursés
- 6. Travaux de coffrage au surpresseur Ozias-Leduc octroi de contrat
- 7. Consommation d'eau pour le mois de mai 2022
- 8. Divers
- 9. Interventions de l'assistance
- 10. Clôture de la séance



No de résolution

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 39 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

22-06-025

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon APPUYÉ PAR Madame Mélanie Dupré

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

22-06-026

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

22-023	29-04-22	Lettre de MAÎTRE SYLVAIN LEPAGE, directeur général, LA MUTUELLE
		DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous informant que notre part de la ristourne 2021 s'élève à 2063 \$.
		part de la listodiffe 2021 seleve d 2005 \$.

22-024 11-05-22 Courriel de MADAME CATHERINE CHARTRAND, directrice générale adjointe et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 22-05-167 (8.6) acceptant le dépôt du rapport financier 2021 de la Régie.

22-025 17-05-22 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, secrétaire des Services techniques et des espaces publics, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2022-152 acceptant les états financiers 2021 de la Régie et autorisant le paiement d'ajustement de la quote-part 2021.

22-026 31-05-22 Lettre du Service des mutuelles de prévention, SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFEWORKS, nous annonçant, entre autres, des formations en ligne gratuites dès juillet 2022, dont SIMDUT, et nous transmettant notre classement pour 2023.

22-06-027

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 22-05, du chèque numéro 20504 au chèque numéro 20513, du déboursé numéro 202200365 au déboursé numéro 202200445, pour un montant total de 308 705,78 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

22-06-028

POINT 6. TRAVAUX DE COFFRAGE AU SURPRESSEUR OZIAS-LEDUC - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à des demandes de soumission pour des travaux de coffrages et bétonnage au surpresseur Ozias-Leduc auprès de 10 entreprises de la région;

ATTENDU QUE le prix le plus bas est soumis par Coffrage Eco pour une somme de 25 724,00 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

QUE le conseil accorde le contrat pour le coffrage et le bétonnage au surpresseur Ozias-Leduc à Coffrage Eco pour une somme de 25724,00 \$, taxes incluses, payable à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

POINT 7. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MAI 2022

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mai 2022 sont joints au présent point.

POINT 8. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 9. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

22-06-029

POINT 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 49 minutes.

Jacques Drouin, ing.

Robert Pelletier

secrétaire-trésorier

président



No de résolution ou annotation

